

condamnation vides ordures, payer deux fois?

Par bermuche , le	e 05/02/2020	à 16:02
--------------------------	---------------------	---------

Bonjour,

nous sommes plusieurs à avoir condamné nos vides ordures avant la résolution de la dernière assemblée.

Ors on nous demande de payer à nouveau sous prétexte qu'il s'agit déléments déquipements communs et donc à répartir sur l'ensemble des copropriétaires. Je trouve cela injuste d'autant que le devis table sur l'ensemble des logements.

Puis contester et éviter cette dépense?

Merci pour votre réponse.

André Didier

Par oyster, le 05/02/2020 à 16:53

Bonjour,

Il s'agit d'une décision concernant la fermeture et la désinfection de la colonne dans son ensemble ,et pas une simple obturation de votre vide ordure.

Décision suite à une résolution votée en AG charges à répartir sur l'ensemble des copros.